

# Macron doit tenir jusqu'au 22 janvier, après, nous aurons affaire à Merkel

écrit par Georges Clement | 16 janvier 2019



En complément de notre article paru il y a deux jours sur notre site et qui a été très lu et partagé, tant nos lecteurs ont été choqués par la découverte de la dernière saloperie de Macron, un traité sur lequel, une fois de plus, nous n'avons pas été consultés

<http://resistancerepublicaine.com/2019/01/14/abomination-le-22-janvier-macron-abandonne-lalsace-et-la-lorraine-a-lallemagne/>

**Christine Tasin**

**Macron doit tenir jusqu'au 22 janvier, après, nous aurons affaire à Merkel**

Et après, la France (ou ce qu'il en reste) n'existera plus.

La cause des réformes abruptes lancées sans précaution et qui ont mis le peuple en émoi réside dans l'obligation sacrée de

ce président de rencontre d'avoir à sceller la remise définitive de la souveraineté des Gaules – et donc de la France – dans les mains de la Germanie.

Cette capitulation aura lieu le 22 janvier à Aix-la-Chapelle, capitale de Charlemagne, dernier empereur d'Occident.

En effet, et sans que nul ne l'ait su, sans qu'aucun de ceux qui savaient ne l'eussent clamé, la classe Bilderberg au pouvoir et la chancellerie se sont donné rendez-vous à Aix-la-Chapelle pour signer une quasi-fusion (ils disent « rapprochement ») entre la France et l'Allemagne.

Le traité (qui sera ratifié le même jour par les deux parlements) portera sur la défense, la politique étrangère et l'économie pour fonder le prototype d'une Europe « souveraine ».

Plus de 200 juristes des deux pays travaillent d'arrache-pied pour harmoniser les législations des deux États. Lequel fera sa révérence à l'autre ? Lequel acceptera de perdre des avantages juridiques, des libertés, de renoncer à une fiscalité avantageuse ? Gageons que le plus fort l'emportera et il n'est guère besoin de dire qui domine de Merkel ou Macron.

Mais le traité prévoit également que les régions frontalières, et sûrement l'Alsace, deviendront des « euro-districts » où les transports, la distribution de l'eau, l'électricité et probablement la fiscalité seront fusionnées entre la partie allemande et la française. Un Alsacien sera-t-il allemand ou français ? La revanche de 1918 est là, sous nos yeux, en plein bicentenaire de la fin de la Première Guerre mondiale et du début des négociations qui ont mené au traité de Versailles.

L'armée, à côté des parlements, sera une institution partagée, coordonnée et utilisée opérationnellement par cette entité sans nom mais qui aura la haute main sur les futurs

engagements de l'armée aujourd'hui française.

C'est le début réel de « l'armée européenne » appelée de ses vœux par Macron avant la célébration du 11 novembre 1918.

S'il y avait une raison obscure pour qu'un président français refusât un défilé militaire pour « ne pas froisser » Merkel, elle est révélée : le traité d'Aix-la-Chapelle étant en vue la France et l'Allemagne ne faisait déjà plus qu'un dans son esprit.

Or nous ne le savions pas, or aucun homme politique ne s'en est préoccupé, et or donc le peuple allait changer de maîtres sans avoir été consulté ! Et encore pire, la question de l'Union européenne étant exclue du « débat national » on comprend que celui-ci n'est qu'un simulacre. Et ils osent nommer ceci dans la novlangue que le novétat va requérir pour fonctionner une « démocratie » ?

Non, c'est une forfaiture et une haute trahison.

Enfin, à législation commune (« harmonisée », goûtez à l'euphémisme), à armée intégrée, il faut une politique étrangère unique qui doit être affirmée par une décision phare : l'abandon ou le partage du siège de la France au Conseil de sécurité de l'Onu. La France doit donc agir activement auprès des Nations unies, des États-Unis, de la Russie et des autres membres permanents de ce Conseil pour que l'Allemagne, qui vient d'y entrer comme membre provisoire pour deux ans, accède à ce statut permanent que la défaite de 1945 lui a interdit.

Or, comme il est prévu expressément que toutes les décisions du « couple » seront discutées et adoptées préalablement à toutes les réunions internationales auxquelles la France et l'Allemagne participeront, que des déclarations communes seront la règle, on comprend qu'à l'Onu, avec un ou deux sièges, ce sera l'Allemagne qui s'exprimera sur les grands problèmes.

Enfin, l'économie sera intégrée, avec même des régions où on appliquera des lois et règlements communs (lesquels ? Fiscaux ? Normatifs ? Comptables ?).

Il s'ensuivra, qu'avec l'appui de l'Eurogendfor, déjà opérationnelle, le maintien de l'ordre et la mainmise allemande sur des secteurs entiers (territoires, ou activités) de la vie des Français, celle-ci va devenir pesante.

Il ne reste qu'une question : en quelle langue travaillerons-nous ?

Il découle de la nouvelle réalité qui résulte de cet acte scélérat – la création d'un quasi état franco-allemand – et du poids mafieux de Bercy et de la haute administration française en général (voir les enquêtes de la Cour des comptes depuis trente ans et les livres publiés à ce sujet) qu'une appréciation nouvelle de l'action de Gilets jaunes est nécessaire.

Ou elle devient une révolution, ou elle s'éteint pour longtemps avec la France.

Et elle ne peut se muer en révolution qu'aux conditions suivantes :

La Constitution et tous les traités signés à partir de ce jour par un gouvernement illégitime sont nuls et non advenus. Aucun des élus ou fonctionnaires qui y participent n'a mandat du peuple souverain pour ce faire. En conséquence ils commettent des actes de forfaitures punissables par toutes les Constitutions précédentes.

Institution d'un état de suspension du droit aux termes des codes de 1967 en attendant la réécriture d'une nouvelle Constitution qui devra déclarer inaliénable tout ou partie de la souveraineté française.

Un refus de la poursuite de l'immigration et l'affirmation du retour des populations installées par la force de traités que le peuple n'a pas approuvés.

Sans ces objectifs métapolitiques, jamais la contestation de passera l'obstacle de la puissance supranationale qui menace et qui aura force de loi après le 22 janvier.

Qu'on en tire les conclusions, car il ne suffit plus de croire que ceux qui n'ont pas le pouvoir (la classe politique) pourraient contrevenir au traité en cours de signature. Et surtout dans un état endetté (2 trillions et demi d'euros, et des emprunts pour 2019 à hauteur de 200 milliards d'euros).

Sans la souveraineté pas de liberté.

Lire l'intégralité du traité :

[TraiteAixlaChapelle 2019](#)

<https://ripostelaique.com/macron-doit-tenir-jusquau-22-janvier-apres-nous-aurons-affaire-a-merkel.html>